



Assurance protection juridique local commercial

Par **rehad**, le **08/02/2017** à **16:08**

Bonjour,rnrnJe suis propriétaire d'un fonds de commerce dans un petit immeuble, et l'autre partie de l'immeuble appartements, appartiennent à un autre propriétaire, nous n'avons aucune partie commune, le commerce est totalement indépendant.rnrnLa protection juridique où je veux souscrire me dit qu'il faut un règlement de copropriété pour souscrire et pour me protéger de mon locataire et pour me protéger de l'autre propriétaire si un conflit se produisait.Pour l'instant nous avons une copropriété de faitsrnrnQue dois je faire exactement, suis-je simplement en indivision?rnrnmerci pour votre aide rnrnrnrehad

Par **morobar**, le **08/02/2017** à **17:17**

Bonjour,rnNon vous êtes bien en copropriété au niveau des murs.rnL'indivision implique la propriété de la totalité de l'immeuble visé avec d'autres indivisaires.rnIl faut établir un règlement de copropriété et désigner un syndic, ici de préférence l'un ou l'autre des 2 copropriétaires bénévolement.rnCar se posera le problème le jour où il faudra refaire toiture et/ou façade.

Par **rehad**, le **08/02/2017** à **17:22**

MERCI POUR LE CONSEILrnrnREHAD